

# **CHARTRE D'UTILISATION**

## **des outils informatiques et d'Internet**

### **à la Bibliothèque de THÉNEZAY**

#### **Missions de la Bibliothèque**

La mise à disposition d'outils informatiques et la consultation d'Internet a pour objet de compléter et d'enrichir la documentation proposée aux usagers de la bibliothèque et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces outils de recherche d'informations.

« L'accès libre à Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement ». Manifeste IFLA (International Federation of Library Associations and institutions)

#### **Services offerts**

L'accès est libre et gratuit aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Pour les mineurs : la durée de consultation est limitée à 30 minutes pour les enfants de moins de 14 ans et elle passe à 90 minutes pour les 14-18 ans.

Pour les adultes, la consultation est libre.

Toutefois, en cas d'affluence, la consultation est limitée à 30 minutes pour tous. Au-delà de cette durée, les usagers sont invités à laisser leur place.

Le personnel de la bibliothèque est à la disposition du public pour aider dans les recherches ou les démarches administratives.

La possibilité d'imprimer un document est possible en accord avec le personnel de la bibliothèque.

#### **Conditions d'accès et d'utilisation**

L'utilisation d'internet doit être conforme à la législation française, notamment sur le droit d'auteur : sont donc interdits la consultation des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à un tiers.

Le téléchargement et l'enregistrement de données sur disque dur ou sur clé ne sont pas autorisés (sauf avec l'accord du personnel de la bibliothèque).

Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur.

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 relative à la propriété intellectuelle réprime la contrefaçon de logiciels.

Les utilisateurs se doivent de respecter le règlement intérieur de la bibliothèque, affiché dans le bâtiment. Ils doivent également veiller au respect du matériel et signaler au personnel tout dysfonctionnement du matériel informatique.

### **Les responsabilités**

La bibliothèque n'est pas responsable des contenus sur internet, de leur fiabilité, exactitude, actualité ou préjugés. Elle ne s'appuie pas, ni ne sanctionne le contenu controversé ou offensant trouvé sur internet.

L'utilisateur est responsable de l'utilisation des services consultés. Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données.

Pour les usagers mineurs, la consultation d'Internet est soumise à l'autorisation préalable des parents. Seuls ou accompagnés, ils restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou responsable légal.

L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

### **Respect de la charte**

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles précédemment décrites.

En cas d'abus ou de non-respect de ces règles, le personnel de la bibliothèque peut interrompre la consultation.

En cas de non-respect répété des règles, le personnel peut interdire l'accès aux postes informatiques pour une durée de 4 semaines.

En cas de récidive, l'exclusion sera définitive.